

Après validation du compte-rendu du conseil précédent lu par Antoine Pillié, les conseillers ont délibéré favorablement pour :

- **Le compte-rendu du conseil précédent a été validé par les conseillers,**
- **Les Heures DIF-CPF pour le projet personnel de Julien Marie et le devis ont été validés,**
- **L'Augmentation du prix du repas de Convivio de 3 centimes est appliquée ce qui porte le prix de la cantine à 4.17 pour les adultes et 3.63 € pour un enfant, avec un tarif dégressif pour les familles Gonnevillaises à partir du 2nd enfant.**
 - 2 enfants = 3.30 €**
 - 3 enfants = 3.00 €**
 - 4 enfants = 2.50€**
- **La demande de rétrocession à la commune d'une concession funéraire appartenant à Madame RAGOT a été acceptée à titre gratuit.**